

République Française

Département : GERS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

Séance du mercredi 15 novembre 2023

Délibération N° DE 2023 065

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	32	41
Date de la convocation : 07/11/2023		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze novembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE PEYRUSSE-GRANDE, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, ORTHOLAN Rosette, DARROUX Daniel, MIMALÉ Gérard, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, THEULÉ Jean Claude, BROSSARD Sandrine, DAUGÉ Jean-François, VILLENEUVE William, SERRALTA Brigitte, FAVAREL Guy, ARQUE Nadine, DESENLIS Benoît, MENAL Pierrette, CAILLAVET Isabelle, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, PERES Daniel, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, CUEILLEN Caroline, JAFFRES Victor, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, BRAZZALOTTO Christine, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, ANTONELLO Pierre

Représentés : THIEUX LOUIT Véronique représentée par SERRALTA Brigitte, CANTAN Philippe représenté par DESENLIS Benoît, LASPORTES Bernard représenté par ARQUE Nadine, KLUCZYNSKI Lara représentée par BRANA Véronique, CAUQUIL Axel représenté par CAVALIERE Andrew, CHAULET Anthony représenté par CUEILLEN Caroline, GEYRES Laurent représenté par GUICHARD Gilles, COUDERC Vanessa représentée par FAUCHÉ Gisèle, LAPLANE-SOTUM Corinne représentée par NARRAN Béatrice

Absents et Excusés : DOAT Jean-Pierre suppléé par ORTHOLAN Rosette, SAINT ANDRIEU Michel, CAHUZAC Philippe, LABRIFFE Pierre, ROSELL Arnaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, William VILLENEUVE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Avenant OPAH jusqu'au 31/12/2025

Depuis la signature de la première convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'Artagnan en Fezensac, les besoins des habitants de la Communauté en matière d'habitat sont toujours d'actualité.

Afin de poursuivre leur action Habitat tout en se laissant le temps de définir leur(s) prochain(s) dispositif(s) conjoint(s), les partenaires de l'OPAH s'accordent, par le biais de cet avenant, à prolonger l'OPAH jusqu'au 31/12/2025 selon les modalités précisées dans le projet d'avenant ci-joint.

Cet avenant a pour objet de :

- . ACTER la poursuite de la mission avec l'opérateur en charge de l'animation et du suivi de cette opération : ALTAÏR ;
- . PROLONGER jusqu'au 31/12/2025 la convention d'OPAH ;
- . DÉFINIR les objectifs et les engagements financiers associés.

Le Conseil communautaire VALIDE cet avenant et AUTORISE la Présidente à le signer.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Présidente de séance

William VILLENEUVE
Secrétaire de séance

Publié le
Transmis à la Préfecture le



01/12/23